



Avis public de la tenue d'une consultation écrite
(état d'urgence sanitaire)
AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE TRANSMETTRE DES COMMENTAIRES
À PROPOS DU RÈGLEMENT NUMÉRO RU-932-06-2020

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Lors de la séance tenue le 11 mai 2021, le conseil a adopté le **premier projet de règlement numéro RU-932-06-2020**, modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 :

- en ajoutant à l'**ANNEXE A-2 : Grilles des spécifications**, une nouvelle note (4) à l'item Usage spécifiquement permis au Groupe/Classe d'usage I3 à la zone RU-01, laquelle note se lit comme suit :

(4) Sablière, seulement si celle-ci est localisée sur un terrain public

2. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Adresse postale :

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge (Québec)
J0V 1B0

OU

Adresse courriel :

info@gslr.ca

3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, dont l'adresse est : gslr.ca.
4. Ce projet de projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
5. Le projet de règlement ainsi que l'illustration de la zone visée peut être consultés sur le site internet de la Municipalité, dont l'adresse est : gslr.ca.

Avis donné le 20 mai 2021

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier